

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 22 décembre. — On lit dans *The Courier* :

« Nous n'avons plus aucune crainte d'une intervention de la part des puissances du Nord, dans l'affaire belge. S'il ne survient rien qui change les intentions actuelles de l'Angleterre et de la France, de borner leurs mesures coercitives à ce seul acte (l'occupation de la citadelle d'Anvers), sans se mêler des dépendances de la citadelle, nous pouvons nous attendre à une fin prompte et pacifique des démonstrations hostiles qui se font en ce moment. »

— Les dernières nouvelles d'Oporto sont favorables : ce dont l'armée de don Pedro avait le plus besoin, c'étaient des vivres, et elle en a reçu un premier envoi. Il est probable que d'autres le suivront. Cependant il ne faut pas se dissimuler qu'il y a peu de chance pour la cause de dona Maria, à moins d'une intervention de la part de la Grande-Bretagne et de la France. On ne peut pas nier que le gouvernement de ce pays-ci, a sanctionné de toutes les manières, sinon officiellement, l'expédition du duc de Bragance ; maintenant, la position politique de l'Angleterre exige-t-elle qu'elle use de son pouvoir pour délivrer le Portugal de l'oppression de don Miguel ? C'est une question qu'il faut laisser à ceux qui par la place qu'ils occupent sont le mieux en état de la juger. Une seule chose est certaine, c'est le désir ardent de tous les amis de la liberté, tant en Angleterre que dans toute l'Europe, de la voir résolue affirmativement.

## FRANCE.

Paris, le 24 décembre. — M. le comte d'Apponi, ministre d'Autriche, a eu hier une audience particulière du roi. On assure qu'il est question d'une convention entre l'Autriche, l'Angleterre et la France à l'occasion des affaires d'Orient. Le projet de cet acte paraît émané du ministère anglais et avoir été concerté avec le prince de Talleyrand.

— Si la diplomatie autrichienne commence à manifester des sentimens plus bienveillans pour la France, on le doit en grande partie aux efforts du maréchal Maison. On a reçu ces jours-ci des dépêches de notre ambassadeur dans lesquelles il annonce, qu'après l'avoir traité pendant longtemps avec beaucoup de froideur, le prince de Metternich lui témoigne maintenant plus d'intérêt.

Il a très fréquemment des conférences dans lesquelles sont discutées les questions de Hollande et de l'Orient, et M. le maréchal Maison démontre la carte de l'Europe à la main, que l'équilibre européen exige que l'Autriche veuille de plus près des mesures du cabinet russe. Il est probable que si les affaires de Hollande ne forcent point le cabinet de Vienne à rentrer dans la ligne des puissances du Nord, cette puissance tend à se rapprocher du gouvernement français.

— On lit dans le *Temps* :

« M. de Broglie doit avoir déclaré aux cabinets de Vienne et de Berlin que si l'armée hollandaise faisait un mouvement, nos troupes n'évacueraient pas la Belgique. »

« Nous attendons les événemens avec confiance. Le résultat des élections anglaises, et la belle conduite de notre armée sous les murs d'Anvers ont frappé l'Europe d'étonnement et d'impaisance. C'est quelque chose d'incroyable en effet que cette armée sortie d'une longue paix, sans expérience de la guerre, se soit trouvée, dès le premier jour de la campagne, non pas seulement pleine de résolution et d'intelligence, mais maîtresse d'elle-même, que les officiers à peine sur le terrain aient fait

preuve de ce coup-d'œil militaire qui décide les événemens, que ces soldats ne se soient pas enivrés de l'odeur de la poudre et qu'ils aient montré le sang froid et la discipline des vieilles bandes de l'empire. »

« Pour dire toute notre pensée, l'expédition d'Anvers a été entreprise sans but déterminé, avec la plus grande imprévoyance, malgré la saison et sans garanties du côté de l'Europe ; la flotte a été forcée d'abandonner le blocus, l'armée a ouvert la tranchée dans l'eau et construit des batteries sur pilotis. Mais comme il n'est pas de situation qui ne vienne à bien avec une armée française, cette expédition mal conçue contrariée par le temps, surveillée par les soldats prussiens, produit un immense résultat, un résultat que les doctrinaires n'avaient pas prévu, elle apprend aux étrangers ce que peut la France. »

— M. Soult a eu hier une longue conférence avec M. Dupin, aîné. Ce dernier doit partir ce soir pour sa maison de campagne à Nogent. Il ne doit être de retour que lundi prochain. Il doit être accompagné par quatre députés parmi lesquels on cite M. Viennet.

— Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, est gravement indisposé.

— Le ministre de Hanovre a remis à M. de Broglie une nouvelle note sur le prince Charles duc de Brunswick. Cette note était accompagnée de plusieurs documens constatant des marchés d'armes passés, récemment à Liège et à Brème par les agens du duc qui a trompé toutes les polices de l'Europe. Le ministre aurait répondu que les derniers rapports lui permettaient de croire que le duc Charles était hors du territoire à Genève, et non pas à Paris ainsi que la police le croyait il y a quelque temps.

— Toutes les villes sur la route de Bruxelles à Paris étaient, dans la journée et dans la nuit d'hier, pavées et illuminées à l'occasion du succès de notre armée.

— On doit présenter prochainement aux chambres françaises un projet de loi pour la naturalisation en France et jouissance des droits civils de M. le comte de Colles.

— On écrit de Turin, le 15 décembre :

« Le roi Charles-Albert, par une tardive concession à l'opinion publique, vient de prononcer le rappel de quatre des principaux bannis de 1831. Ce sont le prince de la Cisterne, les comtes Prié et de Peron, et le marquis de Lisio. On espère que cette mesure de justice, plutôt que de clémence, sera successivement étendue à tous les Piémontais exilés à la même époque, pour avoir pris part à une révolution dont le roi actuel s'était, en quelque sorte, déclaré le chef. Il y a long-temps qu'il ne se fait ici d'arrestation importante. Les cachots de Fenestrelles sont à peu près vides. Les six Chambérinois mis aux fers l'année dernière pour avoir manqué de respect au missionnaire. Guyon, ont été enfin élargis. »

— Les élections sont presque terminées en Angleterre, et d'après un relevé qui a été fait à la trésorerie, il paraît que, malgré toutes les intrigues et l'or des tories, les véritables réformistes seront au moins deux fois plus nombreux que les tories.

— Notre correspondance particulière de Londres nous annonce qu'il y a eu chez l'archevêque de Cantorbéry une réunion de tous les évêques. On en a d'abord conclu que ces messieurs voulaient organiser quelque projet de résistance contre la réforme ecclésiastique, dont ils sont menacés. Mais on a appris depuis que, trop bien avisés pour vouloir combattre l'opinion publique, ils s'occupaient d'un

plan de réforme, afin de paraître aller au devant des mesures du gouvernement, et échapper ainsi à la grande réforme qui les attend à l'ouverture du parlement.

L'archevêque de Cantorbéry est disposé à faire de grands sacrifices ; l'évêque de Londres veut encore aller plus loin que lui ; les autres ne sont nullement de cet avis ; mais le roi, ayant été consulté, a engagé l'archevêque à persévérer et à faire de grandes concessions, pour éviter qu'on lui en arrache de plus grandes plus tard. Il est difficile toutefois de croire qu'il veuille satisfaire l'opinion, qui ne demande rien moins que l'abolition totale des dîmes, et la diminution de moitié des revenus actuels de l'église. (Constitutionnel.)

— Le navire anglais *Pike* est arrivé en 3 jours et demi de Porto en Angleterre. Il n'avait pas de dépêches à bord. Parti le 15, il annonce que le 13 le bombardement de la ville a été très-nourri. Quelques maisons ont été démolies et quelques habitans ont été tués. Don Pedro fait débarquer les cargaisons qui lui arrivent près de Saint-Jean-da-Foz. Le navire à vapeur *City of Edinburgh* y a débarqué des bestiaux achetés à Vigo. Quatre autres navires en ont fait autant, ce qui rend le blocus inutile. On disait qu'au nord du Douro on avait élevé une batterie qui domine celle de don Miguel.

## BELGIQUE.

EXÉCUTION DE LA CAPITULATION DE LA CITADELLE.

Anvers, le 25 décembre, à midi.

L'officier français, envoyé par M. le maréchal comte Gérard à La Haye, est parti d'Anvers hier à 11 heures du matin, accompagné de l'officier hollandais, qui y est expédié par M. le général Chassé. Leur retour à Anvers n'aura probablement lieu que demain 26.

Dans l'après-midi du 24, la garnison de la citadelle a déposé ses armes sur les glacis de la lunette de Kiel, et est rentrée dans la citadelle.

La remise de la Tête-de-Flandres et des forts qui en dépendent, doit avoir lieu aujourd'hui.

Détails fournis par un témoin oculaire sur la remise des armes par la garnison de la citadelle.

Le 24 décembre à 4 heures.

Le maréchal accompagné du duc d'Orléans et de son état-major, suivi de son état-major, s'est rendu à la citadelle par la porte de l'Esplanade pour rendre visite au général Chassé. Rien ne peut donner une idée des décombres au travers desquels il a fallu se frayer un passage pour arriver à la casemate au fond de laquelle était le général. C'était un spectacle touchant que ce vieux général au milieu de toutes ces images de destruction, et craignant de n'avoir pas encore fait une assez honorable défense.

La maréchal a tâché de lui adoucir tout ce qu'il y avait d'amer dans sa position, et en prenant congé de lui, dans une allocution tout-à-fait touchante, faite en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais, il leur a déclaré que leur belle défense leur avait mérité pour toujours l'estime des Français, et qu'il n'avait pas un officier dans son armée qui ne fut fier de les avoir pour frères d'armes. « *L'honneur partout le courage*, a dit le maréchal, *et ces ruines, messieurs, sont les plus belles preuves de votre valeur.* » Le maréchal a ensuite visité la citadelle et en présence de l'escarpe du bastion de Tolède à moitié tombée dans le fossé : *Il était temps*, a-t-il dit, *le général Chassé s'est conduit en homme d'honneur, il ne pouvait tenir un jour de plus.*

la lunette du Kiel. Là un détachement d'artillerie, et du génie et la division Fabre étaient rangés en bataille; bientôt on a vu sortir de la citadelle en colonne serrée par divisions la garnison composée d'environ 4000 hommes; ces soldats étaient en général très beaux, la figure un peu fatiguée comme des hommes qui ont souffert, mais d'une très belle tournure militaire. Après le défilé, la garnison a déposé les armes sur les glacis, cette cérémonie a eu quelque chose de touchant et l'on ne peut se figurer combien les français ont mis de générosité en tâchant d'adoucir ce qu'elle avait de pénible pour les vaincus; le lieutenant de la première compagnie en obéissant à l'ordre de son général, a jeté loin de lui, son épée avec colère; reprenz-la, monsieur, lui a dit l'aide-de-camp du maréchal chargé de présider à cette opération, ce n'est qu'un dépôt que nous vous demandons, et il ne peut être mieux placé qu'en vos mains.

Ce qu'on ne peut trop répéter, c'est que la citadelle est dans un état de dévastation dont jamais peut-être place assiégée n'a donné l'exemple, et on doit le dire autant à l'honneur des assiégés qu'à celui des assiégeans.

Le maréchal, suivi de deux aides-de-camp, se rend chez le roi où il est invité à dîner ainsi que les princes français.

On a trouvé dans la citadelle un million de cartouches, et environs cent mille kilogrammes de poudre. Il s'y trouvait également des vivres pour six mois.

Les curieux accourent de toutes parts, jamais on n'avait vu une telle affluence, mais personne n'est désormais admis dans les travaux.

ANVERS, LE 26 DÉCEMBRE.

Hier à 2 heures le roi s'est rendu à la porte de Malines dans la voiture du bourgmestre. S. M. est allée examiner le nouveau mortier placé au glacis de cette porte et a ensuite parcouru toutes les tranchées.

Lundi au soir une brillante sérénade a été donnée à M. le maréchal Gérard.

Hier au soir on en a donné une au roi et à M. le colonel Bazan.

Le duc d'Orléans est parti ce matin à 10 heures pour Paris.

Un conseiller de régence M. Deboe a fait samedi une motion pour que la ville d'Anvers élève un monument à l'armée française, pour attester que c'est à elle que nous devons la conservation de notre ville.

On porte à 900 le total des hommes tués et blessés à la citadelle: les assiégés ont perdu plus de monde que les assiégeans. Tout était détruit dans la forteresse, et les Hollandais bivouaquaient au milieu.

Huit cents Français sont casernés dans ce qui reste des casernes et des casemates de la citadelle.

Les blessés hollandais sont dans l'état le plus affreux. Guillaume devrait être témoin du spectacle que présentent ces malheureux exténués de besoin et manquant de tout après plusieurs jours de cruelles blessures qui n'ont pu être soignées.

Les malades de la Tête-de-Flandres seront transportés en ville.

Le duc d'Orléans et de Nemours sont venus visiter hier l'hôpital militaire; après avoir fait leurs adieux aux blessés français, ils ont montré une touchante sollicitude envers les blessés hollandais et ont fait remettre 3 f. à chacun d'eux. Ces princes n'ont fait que suivre l'impulsion naturelle à leur nation; car on a vu des blessés et des mutilés français partager leur bourse et leurs vivres avec des blessés hollandais.

C'est par erreur que nous avons annoncé dans notre dernier numéro que M. Koopman était avec les prisonniers de la canonnière qui ont traversé la ville. M. Koopman, après l'incendie de sa famille, s'est rendu à la citadelle où il s'est constitué prisonnier. Les équipages avaient été conduits à la Tête-de-Flandres. Une seule canonnière avait voulu se sauver avec la caisse. Elle était commandée par un officier de la marine hollandaise nommé Meesman. Cet officier était le seul qui ait été trouvé à bord du bâtiment avec une trentaine de matelots

sur cet événement; il était avec les prisonniers. Le fort du Nord ne lui a tiré aucun coup de canon: on ne s'y était pas aperçu de son passage. Ce sont les français qui sont au fort Ste-Marie qui l'ont arrêtée.

C'est le lieutenant Tavernier, de la 2<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon du 39<sup>e</sup> de ligne, qui a arrêté la canonnière hollandaise. Tout son équipage se montant à 32 hommes était composée de jeune marins à moitié ivres. Le capitaine est un homme d'une cinquantaine d'années et décoré de deux croix.

Il paraissait à moitié ivre; mais d'après le rapport de quelques officiers du 39<sup>e</sup>, c'est un homme de caractère.

(Phare.)

On n'a point encore reçu de la Hollande de nouvelles de la capitulation relativement aux forts de Lillo et de Lieffkenshonck, il paraît que les envoyés ont été arrêtés à la frontière et n'ont pu obtenir la faculté de continuer leur route sans une autorisation de La Haye. M. de Tallenay est intervenu pour qu'ils l'obtiennent incessamment.

Hier, à 10 heures la marine hollandaise des canonnières a formé le cercle à la Tête-de-Flandres; après un quart-d'heure, la musique a exécuté l'air patriotique hollandais, et les soldats criaient des huras! Trois femmes et une huitaine d'hommes habitans de la Tête-de-Flandres en étaient spectateurs.

Vers 11 heures, des bateaux chargent les blessés qui se trouvent à la Tête-de-Flandres; à 11 heures 1/2 quelques-uns montent déjà l'Escaut pour se rendre en Hollande.

Les forts de Burght, d'Austruweel et de Zwyn-drecht ont été rendus hier aux Français.

Les Français doivent remettre aussitôt le départ des Hollandais les postes de la citadelle aux Belges.

Le mortier monstre a tiré seulement quinze coups depuis sa mise en batterie jusqu'à la fin du siège: 14 bombes sont arrivées dans la citadelle et y ont fait beaucoup de dégâts. Au rapport des Hollandais leur éclat était terrible. L'une d'elle est tombée à 6 pieds du magasin à poudre, elle l'eût certainement enfoncé malgré la force de la voûte si elle y fut tombée dessus.

Les bateaux qui doivent transporter les blessés en Hollande sont arrivés à Boom.

Voici le nombre de tués et blessés dans l'armée française, pendant la durée du siège:

Officiers tués sur la place.	5.
Sous-officiers et soldats tués sur la place.	68.
Total des morts.	73.
Officiers blessés grièvement.	40.
Sous-officiers et soldats blessés grièvement.	479.
Total.	489.
Ajoutez le nombre des tués.	73.
Total.	562.

Lundi 24, MM. les bourgmestres et échevins de la ville sont allés présenter leurs hommages à M. le maréchal Gérard à l'occasion de la reddition de la citadelle. Nos magistrats ont en outre témoigné au nom de leurs administrés, toute la gratitude qu'éprouve la ville d'Anvers pour le chef généreux qui, sans aucun danger pour elle, a su la délivrer d'un ennemi qui depuis 2 ans promène la flamme et l'inondation autour de ses murs. M. le maréchal a très-bien reçu nos magistrats et leur a vivement exprimé combien il était sensible à la reconnaissance des Anversoises.

L'adresse suivante a été déposée au bureau du Phare, de nombreuses listes en circulent en ville, elles sont déjà couvertes d'un grand nombre de signatures:

AU ROI DES BELGES.

Sire, la ville d'Anvers sort aujourd'hui d'une pénible agonie de vingt-six mois.

Un de nos dignes magistrats que les circonstances nous ont trop tôt enlevé, nous a laissé un gage de sa vive sollicitude, en obtenant du gouvernement provisoire, un arrêté qui autorise la démolition de la citadelle d'Anvers, aussitôt après son évacuation.

Nous prenons la respectueuse liberté, sire, de solliciter de Votre Majesté la prompte exécution d'une mesure qui assure à jamais la tranquillité et le bonheur d'une ville à laquelle, sire, vous avez daigné témoigner un si vif intérêt, et dont la reconnaissance égalera désormais l'amour qu'elle vous a déjà voté.

Nous sommes avec un profond respect, sire, etc.

Les ducs d'Orléans et de Nemours arriveront aujourd'hui à Bruxelles. Le roi reste encore à Anvers.

La banque d'Anvers qui, à cause du siège, avait été transportée à Malines, retourne aujourd'hui à Anvers.

Un détachement de quatre-vingt-neuf hommes est passé hier matin par Gand; il va s'embarquer à Ostende, pour Oporto: la plupart de ces hommes appartiennent à la série des détenus récemment graciés par le roi.

C'est par erreur qu'en annonçant la condamnation du sieur van Mello, on lui a donné la qualité de chef de division au gouvernement provincial (cadastre). Il n'était pas commissionné par le gouvernement.

Le conseil de guerre permanent en campagne près la 6<sup>e</sup> division, siégeant, comme le conseil de guerre de la province, à la maison de sûreté civile et militaire, a condamné un grand nombre de gardes civiques, appartenant pour la plupart aux bataillons de Bruxelles, à des peines correctionnelles n'excédant pas trois mois d'emprisonnement, pour avoir abandonné leurs cantonnemens sans permission: quatre remplaçans ont été condamnés pour le même fait à dix années de broquette; mais ces hommes ayant demandé à se pourvoir en grâce, et leur demande ayant été appuyée par le conseil de guerre, il a été sursis à l'exécution de leurs jugemens.

Le nommé Guillaume van der Moeren, remplaçant au 2<sup>e</sup> bataillon de la garde civique de Bruxelles, accusé d'insubordination par paroles et gestes, a été expulsé comme infâme.

M. Meyerbeer est à Francfort. On dit qu'il s'y occupe à mettre en musique un nouvel opéra de M. Scribe.

LIÈGE, LE 27 DÉCEMBRE.

On lit dans l'Éclair:ur:

« Nous pouvons assurer de la manière la plus positive que toute la rive droite de la Meuse, depuis Venloo jusqu'au grand-duché de Luxembourg, est encombrée de déserteurs prussiens des différents régimens cantonnés sur les frontières de la Belgique. »

On lit dans le Courrier de l'Escaut du 24:

« Hier, dans la matinée, deux charriots de malades et blessés français sont partis de l'hôpital militaire pour être transportés à Lille. »

Moralement parlant, le canon d'Anvers a eu un grand retentissement en Europe. Physiquement parlant, il en aurait eu un immense aussi, si l'on en croyait le journal de Leipsik. Ce journal assure en effet, que le 4 décembre sur les points élevés de Schwarzenberg, dans les montagnes, dites Erzgebirge, ont été entendus un bruit comme des détonations d'artillerie à un grand éloignement. Le vent, dit-il, soufflait du côté d'Anvers, et il a été plus tard constaté que ce jour là le bombardement de la citadelle d'Anvers avait commencé avec 150 pièces de canon. Ceci pourrait bien être le premier exemple que le bruit d'artillerie ait parcouru un intervalle de 160 lieues.

Le Correspondant de Nuremberg en copiant cette nouvelle ajoute: « A l'exception de la coïncidence des dates, cette observation pourrait bien être sujette à caution. »

Le Courrier anglais a publié quatre lettres formant la correspondance de lord Grey avec le baron van Zuylen, ministre du roi de Hollande auprès de la conférence de Londres, au sujet du thème prussien remis à lord Grey, en même temps qu'un memorandum hollandais.

La première de ces lettres est de lord Grey; elle est datée du 11 novembre 1832 et porte en substance que le projet prussien avec les notes de la Hollande remises par le baron van Zuylen a été mis sous les yeux du cabinet, mais que le gouvernement n'y a pas trouvé ce qui était nécessaire pour un arrangement immédiat de la question belge-hollandaise.

Ce projet examiné en détail, dit lord Grey, est en plusieurs parties susceptible d'objections sérieuses, et dans beaucoup d'autres il fournit matière à des doutes et à des difficultés.

la demande de nouveaux délais, que l'état présent des affaires ne comporte plus.

La conclusion de la lettre est que la remise de la citadelle d'Anvers et de ses dépendances doit être considérée comme un préliminaire indispensable à toute nouvelle négociation.

Le baron van Zuylen a répondu à cette lettre le 12 novembre. Il commence par manifester l'impression pénible que leur a fait le gouvernement anglais de conclure un traité sur les bases du projet prussien et des observations de la Hollande. Il affirme que le but de la présentation de ce projet n'était pas d'obtenir de nouveaux délais, mais qu'il l'avait présenté comme la base d'un traité qui ne devait plus être négocié, mais bien signé dans les 24 heures, et toutes les parties avaient le désir d'en finir.

— On écrit de Constantinople, le 26 novembre :

Ibrahim a concentré son armée près d'Adana; un corps détaché, qui a voulu forcer le passage par Eregh, a trouvé une vigoureuse résistance; une autre colonne a été plus heureuse du côté du Nord. Les lettres de toutes les parties de la Turquie disent que jamais le mécontentement n'avait été aussi grand. Les réquisitions continuelles de troupes, les impôts exaltent les esprits et mettent les Turcs en fureur contre le gouvernement que contre les Français, attendu que c'est aux chrétiens qu'il reproche d'avoir amené l'état actuel des choses.

On entend assez souvent des Turcs se plaindre du Sultan qui les auraient vendus aux chrétiens, et exprimer le vœu de voir bientôt arriver aux portes de Constantinople le fils de Mehemed-Ali, sur lequel ils comptent, pour le rétablissement de l'ordre. Ils pensent que cet événement porterait le dernier coup au gouvernement. Dans ce cas cependant une révolte serait presque inévitable, mais alors les chrétiens établis en Turquie seraient les premières victimes, et la Saint-Barthélemy n'aurait pas vu commettre plus de cruautés. Des motifs d'humanité ne devraient-ils pas porter dès lors les puissances de l'Europe à mettre le Sultan à même de repousser les Egyptiens, dans le cas où l'intervention de ces puissances n'aurait pas assez d'empire sur Mehemed Ali pour le déterminer à un arrangement auquel la Porte pourrait souscrire? Il paraît que ces puissances n'ont rien entrepris jusqu'à présent.

— Halil Pacha, jusqu'à ce jour Capitan-Pacha, a été rappelé de son poste, et Tahir-Pacha, bien connu déjà, a été nommé grand-amiral, Halil-Pacha passe Mouchir ou premier référendaire d'artillerie.

— Les journaux allemands reçus par voie extraordinaire, sont sans nouvelles importantes. On dans la Gazette d'Etat de Prusse du 1<sup>er</sup> décembre, que par un ukase du 1<sup>er</sup> décembre, Nicolas décrète que la levée de recrues parmi les cosaques de la Nouvelle-Pas lieu, et ne sera effectuée

tion nouvelle surgit qui porte peut-être le germe de nouvelles divisions. L'empire ottoman s'ébranle sous le règne de Mehemed-Ali, et Mahmoud demande à son ancien ennemi, à l'empereur de France, de lui donner toutes les espérances de Nicolas. Cette suprématie aux rives du Bosphore et de conquérir les armes à la main, il la veut exercer sur le divan un protectorat qui lui donnera à une domination souveraine; il veut être maître dans cet empire, qui n'existera plus, et Byzance ne sera plus que la capitale d'un gouvernement russe. Ainsi se trouvera révoquée Catherine II, Nicolas est sur le point d'ouvrir en fait l'idée gigantesque de son règne avec cette seule différence qu'il réunira sous un même sceptre.

quel œil les cabinets européens verront-ils croître de puissance? Cet élargissement de la Russie ne touchera-t-il pas certains intérêts par quelque côté sensible? L'Autriche doit avec inquiétude bornée par l'autocrate du nord de la Galicie; l'Autriche, si elle vers sa frontière hongro-turque, et qui craint de ce côté sur le dépérissement et la chute du colosse ottoman, sentira-t-elle avec inquiétude le contact plus dangereux du colosse russe? La terre, qui tremble toujours pour ses possessions de l'Inde, qui employa toute son énergie pour empêcher l'établissement des Français en Egypte, sentira-t-elle que ce changement de relations commerciales orientales, laissera-t-elle une puissance formidable prendre pied des deux côtés

Echelles du Levant, se rapprocher de l'Asie centrale par les pachaliks de l'Asie mineure, resserrer par un nouveau voisinage ses liens d'alliance avec la Perse, englober ce royaume presque de toutes parts, et peut-être l'engloutir un jour? Alors, quelle barrière resterait entre le négociantisme britannique et les empiétements moscovites? En cas de conflit, toutes les probabilités de succès ne seraient-elles pas pour la Russie, dont les possessions seraient continues depuis Tobolsk jusqu'à Ispahan, qui combattrait presque chez elle et de plain pied, et pourrait tirer de fréquents secours en argent et en hommes de ses états voisins, tandis que Chandernagor et Madras sont bien éloignés de la métropole britannique?

Enfin, l'Angleterre ne sera-t-elle pas justement portée à mettre obstacle à un projet dont l'exécution doit avoir pour elle d'aussi tristes résultats?

(ECHO DU NORD.)

Plusieurs journaux ayant rapporté l'arrêt de la cour de cassation, qui annule dix-sept décisions rendues le 6 novembre dernier, par la députation des états de la province de Liège, et dont une disposition condamne aux dépens les électeurs que cet arrêt concerne; nous sommes autorisés à déclarer que le pourvoi intenté contre ces décisions a eu pour but l'intérêt de la légalité et des garanties que la constitution accorde aux citoyens, n'ayant point fait de cet incident une question de personnes, les auteurs du pourvoi en ont pris les dépens à leurs charges pour en libérer les électeurs.

(Communiqué.)

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de divers cantonnements de l'armée, que tous les corps, officiers et soldats, ont unanimement abandonné un jour de leur solde au profit des blessés et des veuves et enfants des victimes au siège de la citadelle d'Anvers.

— Nous apprenons de l'Escaut, le 22 décembre, que le vaisseau de ligne le *Zélandais*, colonel Ryck, est arrivé la veille en rade de Flessingue, amarré par le bateau à vapeur *Durinum*. Un certain nombre d'hommes avec les lieutenants de marine Zoutman et Stol, sont passés de ce vaisseau sur les embarcations de l'Escaut; et l'on dit que le colonel Ryck se rendra bientôt sur le théâtre de la guerre. Dans les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> districts de la Zélande, les eaux sont tenues à une élévation telle qu'on ne peut arriver que sur bateaux au village de Ste.-Anne de Muiden, qui se trouve sur les frontières belges.

— On écrit de La Haye, le 23 décembre, qu'il y a eu le vendredi un grand dîner à la cour où étaient invités les membres des deux chambres.

Dans une nouvelle modification qu'on a fait subir au budget des recettes, il est dit que, si les voies et moyens votés, sont insuffisants, le supplément sera fourni par des accises sur la mouture et les combustibles. Un nouveau projet sur la contribution foncière devait être présenté le 24.

De récentes lettres de Berlin annoncent l'entier rétablissement de la princesse Marianno. Sa Majesté la reine jouissait également d'une bonne santé.

— Le *Staats-Courant* du 24, contient la loi sur la convocation du *landstorm*.

— Le *Handelsblad* du 25-24 contient quelques premières nouvelles d'Anvers le 23 à midi qui font pressentir la reddition de la citadelle. Il dit entre autres que Chassé a envoyé deux parlementaires au maréchal Gérard, mais qu'il est faux que le drapeau blanc flotte sur la citadelle, que le drapeau hollandais est le seul qui flotte dans les airs; et qu'il est uniquement question d'un armistice de vingt-quatre heures pour maintenir la neutralité de la ville compromise par l'emploi du gros mortier belge.

Une chose digne de remarque c'est que, en même temps que ces bruits avant-coureurs de la chute de la citadelle se répandaient dans Amsterdam, les fonds publics éprouvaient de la hausse.

(Emancipation.)

Naissances : 8 garçons, 8 filles.

Mariages 4; savoir : Entre Joseph Hansez, caporal au 3<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de siège, domicilié à Verviers, veuf d'Anne Marie Bertrand, et Marie Vivens, journalière, rue Volière. — Paul Louis Collette, bijoutier, rue au Potay, et Marie Joseph Collard, couturière, derrière St.-Thomas. — Lambert Joseph Dubois, journalier, rue Roture, et Anne Marie Janssène, journalière, même rue. — Louis Bortoloci, journalier, rue des Bons-Enfants, et Elis. Josephine Eustache, journalière, même rue.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 5 hommes, 5 femmes; savoir : Lambert Werixhas, âgé de 69 ans, charretier, rue à la Goffe, époux d'Anne Dorothee Dropsy. — Nicolas Goswin, Joseph Dewynants, âgé de 68 ans, avocat, rue au Potay, époux de Marie Caroline Catherine Delacroix. — Gilles Joseph Bronckar, âgé de 51 ans, charretier, rue Bergérue, époux de Marie Jeanne Bensbock. — Jean Servais Dereux, âgé de 46 ans, maçon, derrière Ste.-Catherine, célibataire. — Henri Joseph Medard, âgé de 27 ans, cordonnier, derrière St.-Jean, célibataire. — Anne Sophie Deprez, âgée de 86 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Jean Rocour. — Marguerite Wathieu, âgée de 80 ans, rue Basse-Chaussée, veuve de Paul Redouté. — Anne Joseph Dumé, âgée de 76 ans, béguinage St. Christophe, veuve d'Antoine Joseph Dortu. — Marie Marguerite Joseph Delcroix, âgée de 44 ans, cabaretière, rue Haute-Sauvenière, épouse de Laurent François Havée. — Marie Anne Monseur, âgée de 36 ans, journalière, rue Saint-Séverin, épouse d'André Stassart.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi, 27 décembre, abonnement courant, la première représentation du *Tartuffe* ou *l'Imposteur*, comédie en cinq actes et en vers de Molière, précédé par *Kotely* ou *le Retour en Suisse*, vaudeville en un acte. Le spectacle sera terminé par le *Conseil de révision*, vaudeville en un acte.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain on jouera un COCHON aux quilles et ensuite à l'oise, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles, n° 283

#### ETRENNES MUSICALES.

On trouve au Magasin de Musique de J. BACHA, pied du Pont d'Ille, n° 763, ALBUMS de Panseron, Brugnière, beau Plan, Labarre, Mme. Duchambge, pour piano et guitare richement reliés et ornés de jolies lithographies.

CABILLEAUX à 50 cents la livre, rivets, rayes, flottes, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 320. 494

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

Cabillaux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue St.-Ursule.

Huitres anglaises 1<sup>re</sup> qualité, à 4 fl. 25 le 1/2; et anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule. 453

La veuve CHARLES née DENEUMOULIN, place St. Denis, n° 743, a REÇU nouveau Fromage de Gruyère, 1<sup>re</sup> qualité.

#### MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Vigania gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filoselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écaru et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 4 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

( ) Lundi 31 décembre 1832, à deux heures de relevée, au domicile du sieur Jacques, cabaretier à la maison Neuve à Viemme, canton de Waremme, il sera procédé par le ministère du notaire JAMOULLE, à la VENTE aux enchères publiques des PIÈCES de TERRE ci-après désignées, d'origine patrimoniale.

1<sup>o</sup> Une pièce en la commune de Viemme, contenant 130 perches 78 aunes (un bon 10 v. g.), joignant d'un côté au chemin de Viemme à Bovenistier, d'un autre à celui de Sty à Labia.

2<sup>o</sup> Une autre sous Bergilers de 56 perches 67 aunes (13 v. g.), en la campagne de la Heppellette.

3<sup>o</sup> Une autre en la même campagne, de 40 perches 90 aunes (2 v. g. 10 pet.)

4<sup>o</sup> Une autre sur la même commune, de 24 perches 72 aunes (5 verges grandes), joignant d'Aval aux pauvres de Bergilers.

Ces trois dernières pièces sont exploitées par les enfants Tassin-Dupont de Hodeige.

S'adresser audit notaire JAMOULLE pour avoir des renseignements plus amples.

VENTE DE MEUBLES.

Le 9 janvier 1833, à 11 heures matin, M. Henri Raës, au- bergiste, à Ahin, près de Huy, cessant son commerce, VENDRA à l'enchère sous la direction de M. LOUMAYE, notaire, 3 belles vaches, 2 cochons gras, horloges, garde-robes, commodes, secrétaire, étain, cuivre, lits, matelats, linges, 30 tonneaux de bière, houblon, pommes, prunes et généralement tout ses meubles.

A six mois de crédit moyennant caution bien connue. 197

VENTE DE BOIS SCIÉS A AHIN.

Le 8 janvier 1833, à midi, VENTE à l'enchère chez le sieur Raës à Ahin, près de Huy, de 35 mille pieds de bois de chêne sciés, consistant en planches, quartiers, wères, barreaux, posselets et terrasses.

A six mois de crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 198

138 A LOUER une MAISON, située rue des Sœurs-Grises, n° 398, à Liège. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n° 405.

A LOUER, en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Basses-Wez, n° 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits en Sock, n° 1138. 5

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux grandes cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc. S'adresser au notaire BOULANGER. 50

( ) VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le lundi, 14 janvier 1833, à dix heures, on VENDRA aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, et par devant M. le juge de paix du quartier du Sud, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, n° 791, la belle et très-spacieuse MAISON, sise à Liège, place derrière Saint-Paul, n° 521, consistant en deux appartements complets, parfaitement séparés et pouvant également être réunis, porte cochère, jardin, écurie et remise. Cette propriété est à voir tous les jours de dix à une heure en s'adressant rue Saint-Hubert, n° 587, et pour connaître les conditions à M. le juge de paix et au notaire. — Il sera accordé des facilités à l'acquéreur.

Le mercredi deux janvier 1833, à neuf heures du matin, les représentants de M. Walthère CHEFNEUX, feront VENDRE publiquement par le ministère du notaire DELIEGE, chez M. Rolland, à Soumagne.

Premier Lot. — Une maison, bâtiments d'exploitation et 130 perches 782 palmes de jardin et prairie, en trois pièces, situé le tout en lieu dit Voyes des Morts, commune de Soumagne.

2° Lot. — Une maison, bâtiments d'exploitation, jardin légumier et 150 perches 400 palmes de prairie, en quatre pièces, situé le tout en lieu dit Voyes des Vaches, commune d'Olne.

3° Lot. — Une maison, magasin, écurie, remise, cour et jardin avec un verger derrière, contenant le tout soixante-une perches environ, situé à la Belle Pierre, commune de Xhendelesse.

4° Lot. — Une maison, bâtiments d'exploitation et 431 perches 52 aunes de prairie, en cinq pièces, situés au Bois l'Évêque, commune de Soumagne.

5° Lot. — 8 florins 83 cents de rente, due par L. Deliege de Battice.

6° Lot. — 3 Florins de rente, due par F. Collette, d'Oueux.

7° Lot. — 41 Florins 20 cents de rente, due par M. M. Le jeune de Xhendelesse.

8° Lot. — 4 Florins 25 cents de rente, due par le même.

9° Lot. — 43 Florins 7 cents de rente, due par la V<sup>e</sup> Mirolet, de Soumagne.

10° Lot. — Un capital de 240 florins des Pays-Bas, exigible le 20 février 1840, due par Baujean, de Xhendelesse.

11° Lot. — Un autre, de 408 florins 40 cents, exigible le 2 mars 1842, dû par M. J. Chefneux.

12° Lot. — 43,960 de la houillère de Wergifosse.

VENTE DE BOIS A HERMALLE-SOUSHUY.

Le jeudi 3 janvier 1833, à 10 heures du matin, MM. le comte de Geloës et baron de Warzee feront vendre chez le sieur Henri Fouarge, près de l'église à Hermalle-sous-Huy, une belle coupe de taillis croissant dans la forêt de Hermalle, commune de Clermont, essence chêne, charme et bouleau, contenant environ 17 bonniers divisée en 8 portions.

Le même jour, à 11 heures du matin, M. le baron de Warzee fera vendre, par portions, dans les allées de son château de Hermalle-sous-Huy, une quantité assez considérable de bois du cru des dites allées, essence charme, propres à faire perches, étaucons, bois de fosse, besses, fagots, mous-sâtes, etc.; plus des baliveaux chêne qu'on aura la faculté d'écorcer.

Et le susdit jour à midi, MM. Mouton et le baron de Warzee feront vendre sur les prés de leur ferme de Holtine, commune d'Hermalle, presque sur le bord de la Meuse, 80 à 100 peupliers dits plopes, à diviser en portions au fur et mesure de la vente.

Le tout à crédit moyennant caution solvable et connue du sieur D. GUENAIR, à Amay. 190

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Janssen et compagnie, tendante à obtenir l'autorisation d'établir une fabrique de vinaigre dans les magasins situés dans la cour de la maison occupée par M. Dechange, rue porte St. Léonard, n° 646, arrêtent :

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St. Barthelemi.

Les personnes qui auraient des motifs à faire valoir contre l'établissement projeté, sont invitées à les faire consigner dans le procès-verbal d'information au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel-de-Ville, le 24 décembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

VENTE de plusieurs PIÈCES DE TERRE et d'une RENTE.

Jendi, 17 janvier 1833, à 9 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère du notaire HALBART, en la demeure de M. Libert, cabaretier et propriétaire à Juprelle, sur la route de Liège à Tongres, à la vente aux enchères publiques et en détail :

1° De cinq pièces de terre à labour, contenant ensemble 3 bonniers métriques 42 perches 51 aunes (4 bonniers 2 v. gr. 15 petites mesure locale), situées en la commune d'Heur-le-Tiexhe, canton de Tongres, exploitées par les Srs Arnold Bels et Bouvroux de cette commune.

2° D'une pièce aussi de terre à labour, contenant 1 bon. 46 pe. ches 3 aunes (1 bon 13 v. gr. 10 p.), située à Wihogne, en lieu dit derrière la Béguine, exploitée par M. Guillaume Ju. rulle.

3° De deux pièces mesurant 51 perches 81 aunes (13 v. gr.), situées en la campagne appelée Chession, commune de Xhendremael, exploitées par Jean Joseph Watin.

4° De sept autres pièces, contenant ensemble 4 bonnier 90 perches 28 aunes (2 bonniers 3 v. gr. 13 petites), situées commune d'Olhée, exploitées ainsi que la suivante, par Jean Pierre Bustin.

5° D'une de 26 perches 16 aunes (6 v. gr.), située en lieu dit aux Marlières de Wihogne, commune de Wihogne.

6° Et d'une rente perpétuelle de 14 francs 58 centimes, au capital du denier 20, due par Marie Pirlot, V<sup>e</sup> Guillaume Gramme, de Russon.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété, audit M<sup>e</sup> HALBART, notaire, en son étude à Rocour, vis-à-vis du Pont à Bascule de Ste-Walburge. 199

PIANO à 6 octaves et 4 pédales, à VENDRE, rue Saint-Hubert, n° 587. 24

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revu avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignements officiels sur les changements survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

CONTENANT : les Naissances et Alliances des Souverains, Princes et Princesses de l'Europe. Les Cardinaux. Royaume de la Belgique : La maison du roi. Les Ambassadeurs de S. M. près les Puissances étrangères, et vice versa. Les Consuls de la Belgique à l'étranger. Les noms des Membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, avec l'indication des districts où ils ont été nommés. Les départements ministériels. Les Ministres d'Etat. La Cour de Cassation, à Bruxelles. L'Ordre civil et militaire de Léopold. La Cour des comptes. Les Gouverneurs des provinces. L'Administration militaire de la province de Liège. La Fonderie de canons. La Gendarmerie nationale. La division de la province de Liège, en cantons de justice de paix, de milice et en districts d'élection. L'Administration provinciale : comprenant le Gouverneur, la Députation des États, les audiences, les Chefs de division et leurs attributions. Le Comité provincial d'agriculture, de commerce et d'industrie, à Liège. L'Organisation judiciaire : Cour d'appel de Liège. Tableau des Avocats et Conseil de discipline. Avocats en stage. Avoués, Traducteurs et Huissiers à ladite Cour. Tribunaux de première instance de Liège, de Verviers et de Huy, avec les noms de tous les Fonctionnaires qui en dépendent. Tribunaux de commerce de Liège et de Verviers. Les archives de la province. Chambres de commerce. Agents de change. Notaires du ressort de la Cour d'appel et Chambres de discipline de Liège, de Huy et de Verviers. Administration des contributions directes des douanes et des accises; Contrôles et Recettes des divisions des arrondissements de Liège, Huy et Verviers. Direction du cadastre. Appenteurs admis. Administration de l'Enregistrement, du Timbre, des Hypothèques, des Domaines Eaux et Forêts, etc. et Bureaux de recette dépendant de la Direction. Administration des ponts et chaussées. 3<sup>e</sup> Division des Mines. Direction des Postes aux lettres. L'Université et le Collège de Liège. Conservatoire royal de musique. Académie de dessin. Institut des sourds et muets. Ecoles gratuites de la ville de Liège. École primaire; idem industrielle pour la classe ouvrière; idem industrielle et commerciale de Verviers; idem moyenne et industrielle de Huy. Ecoles chrétiennes des frères. Lycée établi à

Liège. Vérificateurs des poids et mesures, et Tarif de la rétribution pour la vérification et le poinçonnage. Régence de la ville de Liège. Commission pour les logements militaires; idem de surveillance des établissements d'instruction entretenus à charge de la ville. Police municipale. Commissaires répartiteurs des contributions. Garde civique liégeoise. Comité polonois à Liège. Juges-de-Paix. Commissaires et Tribunal de police. Compagnie de Pompiers. Collège des Régents des maisons de sûreté, civiles et militaires de Liège, Huy et Verviers. Administration de l'Octroi. Bureau central de bienfaisance et Comité de secours. Mont-de-piété de Liège, Verviers et Huy. Caisse d'épargne et d'accumulation. Commission administrative des Hospices. Sous-Commissions urbaines de bienfaisance de Verviers et Huy. Consistoire du Temple protestant. Agents des compagnies d'assurances. Hospice de la maternité. Société maternelle de Liège, avec les noms et demeures des Dames composant le Conseil d'Administration et les Comités de paroisse; idem de Verviers. Commission d'Agriculture et division des districts agricoles; idem pour les fabriques de draps. Commissions médicales de Liège et de Verviers. Noms et demeures des Docteurs en médecine et en chirurgie, Chirurgiens de ville, Pharmaciens et Sages-Femmes. Commissions sanitaires locales de la province. Artistes vétérinaires. Etablissement pour le traitement des aliénés. Société d'Emulation. Société Grétry; idem d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province; idem des Sciences naturelles, idem royale de Philantropie de Verviers; idem d'Harmonie de Huy et de Stavelot. Clergé du Diocèse de Liège. L'Évêché le Chapitre de l'Eglise Cathédrale; les Curés et Desservans; le Séminaire épiscopal. Prêtres de 40 heures. Les Juges de Paix, Suppléans, Greffiers, Notaires et Receveurs des Bureaux de bienfaisance des trois arrondissements de la Province. Administrations communales : Les Commissaires de district; Régences municipales, Bourgmestres, Assesseurs, Secrétaires et Inspecteurs-Voyers des districts administratifs de Liège, Verviers, Huy et Waremme. Les Chefs des Légions commandant les Gardes civiques cantonales de la Province. Départs et arrivées des Courriers, Diligences et Barques. Foires de la province et de ses environs. Effractions en argent et en nature. Tarif des taxes municipales de la ville de Liège. Réductions des monnaies des Pays-Bas, de France, de Liège, de Brabant, d'Allemagne et de Luxembourg. Tarif des monnaies provinciales ou du pays, réduites en argent des Pays-Bas, de France, de Liège et courant du Brabant. Tarif des monnaies de France et de Prusse, dont la valeur est fixée par les décrets des 18 août, 12 septembre 1810 et 11 novembre 1811. Comptes faits en argent des Pays-Bas, de Liège et de France, des cafins et plaquettes de Liège, escalins de Brabant, louis doubles, louis simples et couronnes de France, Loi du 5 juin 1832, relative au nouveau système monétaire de la Belgique. Tarif de réduction des pièces d'or de 5 et 10 florins des Pays-Bas, en argent de la Belgique (francs et centimes), conformément à l'art. 20 de la loi du 5 juin 1832. Nouvelles réductions des poids et mesures, revus et corrigés avec soin, etc., etc.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier broché et rogné, couverture imprimée. Prix franc 20 cent. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale. A Anbel, chez H. J. MATHIEU, libraire. A Waremme, chez RENSON, libraire. A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires. A Verviers, chez BERNARD-CROISIER. A Spa, chez DOMMARTIN, libraire. A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires. A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 24 décembre. — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 65 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 27 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 40 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 84 fr. 35 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haiti, 0.0 fr. 0. — Emprunt romain, 79 0/0. — Emprunt belge 76 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 25 décembre. — Dette active, 00 3/4 00/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 p. 100, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hoj. et C<sup>e</sup>, 00 0/0 00 0/0. — Idem ins. gr liv., 00 00/00, idem C. Hamb., 0/0; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Re. pt. fr., 3 p. 100, 00 0/0. — Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 00 0/0. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 52 1/2. — A. B. 1<sup>re</sup> levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pol. romain, 00 0/00. — Brésil., 00 0/0. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 00. 00. — Bill. du trésor, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 26 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 00 0/0 00. — Lots par. triaux, 000 0/0 00. — Napolitains, 00 0/0 0. — Guel. romain, 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amst. 100 dam., 54 1/4 à 1/2 00. — Anglo danois, 00. — Lots de Pologne, 00 0/0 00. — Anglo brésiliens, 00 0/0 00. — Emprunt romain, 00 0/0 0. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 74 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège